

Questions orales

Une chose ressort clairement de la nouvelle d'hier soir: on prétend que le déficit de la prochaine année financière s'élèvera à 31.2 milliards de dollars. Comme on l'a déjà signalé, cette nouvelle a entraîné de la spéculation sur le dollar canadien. Le premier ministre ne se rend-il pas compte que, si ce chiffre figure dans le budget ce soir, le ministre des Finances devra démissionner, ou, comme il semble le laisser entendre, ne comprend-il pas que l'intégrité du gouvernement est en cause et que, si le ministre des Finances change ou omet ce chiffre dans son exposé de ce soir, il ira carrément à l'encontre du principe fondamental de la confiance et, à titre de ministre des Finances, il perdra toute intégrité personnelle sans laquelle le gouvernement ne méritera plus aucun respect?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'accepte pas le premier volet de cette double question. Quant au second volet, le député dit que le ministre ira à l'encontre du principe fondamental de la confiance. Dit-il que le ministre des Finances, après avoir conçu sa politique économique et en avoir fait une première ébauche, ne doit pas jamais en changer, comme les lois...

M. Stevens: Une première ébauche?

M. Trudeau: ... première, deuxième, troisième ou dixième, qu'il ne lui est pas loisible d'en changer de peur de blesser l'opposition et les spéculateurs?

Il y a à peine quelques mois, le chef du Nouveau parti démocratique nous demandait de réduire le déficit. Quelques jours après, il proposait une augmentation. C'est peut-être une politique économique un peu floue, mais ce n'est certainement pas un abus de confiance. Il a tout simplement changé d'idée.

Dans le cas du ministre des Finances, nous savons tous qu'il travaille à ce budget depuis plusieurs mois. Il a eu des entretiens avec des groupes d'un bout à l'autre du pays, et il a eu des discussions avec les députés de son parti, avec des syndiqués, des gros industriels et ainsi de suite. Il a passé son temps à améliorer son budget. Il a peut-être décidé de continuer à l'améliorer de vendredi à lundi et de lundi à mardi. Nous verrons, madame le Président.

LA PRÉPARATION NORMALE DU BUDGET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre veut-il dire que le ministre des Finances, qui est absent, est dans son bureau en train d'apporter des changements de dernière minute à son budget? Veut-il nous faire croire que c'est parfaitement normal? La séance d'information à huis clos offerte habituellement aux journalistes a été différée et retardée peut-être indéfiniment? Va-t-il reconnaître qu'au lieu de s'acquitter des obligations constitutionnelles qui lui sont dictées par la gravité de la situation, il essaie en fait de s'en tirer une fois de plus en jouant sur les mots, en invoquant une nouvelle définition du budget ou des subtilités juridiques absurdes voulant que le budget qui sera présenté ce soir est le

seul qui compte et que le document que le ministre des Finances a présenté hier à la presse et au public comme le budget est nul et non avenue? En fait, cela revient à dire que l'intégrité même du gouvernement est nulle et non avenue.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député parle de subtilités juridiques absurdes. Examinons les subtilités juridiques dont il parle. Il m'a déjà cité le cas du Chancelier de l'Échiquier britannique, M. Dalton. Si, après avoir révélé aux journalistes qu'il y aurait une taxe sur les cigarettes, M. Dalton avait modifié son budget avant de le présenter à la Chambre des communes de Westminster pour instaurer à la place une taxe sur le chocolat...

M. Broadbent: Il n'a rien changé.

M. Trudeau: Le député nous dit qu'il n'a rien changé. Je voudrais être fixé sur cette subtilité juridique. Veut-il dire qu'après s'être rendu compte qu'il avait commis une indiscretion, Dalton n'aurait pas eu droit d'aller présenter à la Chambre des communes un budget n'imposant pas cette taxe sur les cigarettes? Est-ce bien ce qu'il veut dire? Dans l'affirmative, il est vraiment...

Une voix: C'était un homme d'honneur.

M. Trudeau: Les députés d'en face parlent d'honneur. Je préférerais qu'ils réfléchissent un peu avant de parler.

LA VERSION FINALE DU BUDGET

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je présume que le premier ministre a maintenant vu et approuvé la version finale du budget qui sera présentée ce soir aux Canadiens. Si ce n'est pas le cas, j'espère qu'il le dira à la Chambre. Si c'est le cas, pourrait-il dire à la Chambre si l'information obtenue par un cameraman provenait bel et bien de cette version définitive approuvée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne crois pas que le député devrait me demander de lui dire ce que renfermera et ne renfermera pas le budget de ce soir. J'ai dit à la Chambre que j'avais vu certaines ébauches du budget. J'en discutais encore aujourd'hui avec le ministre des Finances. Il est même possible que je le voie de nouveau à la fin de l'après-midi pour en discuter davantage.

Ce serait dommage que les députés de l'opposition croient qu'il y a eu fuite et qu'en fait il n'y en ait pas eu, mais ils ne peuvent jouer sur les deux tableaux. Ils ne peuvent prétendre avoir constaté une fuite avant d'avoir vu le budget. Ils doivent d'abord voir le budget en ensuite décider a) s'il y a eu fuite, b) s'il s'agissait d'un coup d'œil furtif, c) si la tradition du Parlement est en cause. Ils se poseront peut-être de nombreuses questions après avoir pris connaissance du budget.